



PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 août 2024

Date de convocation : Le 30 juillet 2024
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Quorum : 8
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux Mil vingt-quatre, le cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Sont présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, Mme Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Sont excusés :

Mme Séverine HENRIETTE donne pouvoir à Mme Gaëlle ALLART
Mme Valérie BOULANGER
M. Nicolas FLEURY
M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE donne pouvoir à Mme Christelle LECLERCQ
Mme Carine CHOQUET
Mme Florence LEVEQUE
Mme Elisabeth ETEVE

✓ **Quorum non atteint** (Délibération n° 2024/08/46)

Conformément à la convocation du 30 juillet 2024, le Conseil municipal s'est réuni le lundi 5 août 2024 à 20h00, à la salle de conseil, avec pour ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2024
- ✓ Rénovation, mise en conformité et aménagement scénique de la salle des loisirs attribution du lot n° 13 : climatisation.
- ✓ Questions diverses

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Madame le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « Le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Par conséquent, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au vendredi 9 août 2024 à 19h00, à la salle de conseil.

Le quorum n'étant pas atteint, Madame le Maire lève la séance à 20h20.

La Présidente de séance,
Christelle LECLERCQ